



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## structures administratives

Question écrite n° 34843

### Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur les commissions et instances consultatives ou délibératives françaises. Le Premier ministre a annoncé, dans le cadre du programme de modernisation de l'action publique, la suppression de 100 commissions administratives. Elle lui demande de bien vouloir préciser la mission, le budget alloué, et le nombre de personnels du Conseil des systèmes d'information et de communication (DISIC).

### Texte de la réponse

Le conseil des systèmes d'information et de communication (CSIC) appartient aux instances de gouvernance mises en oeuvre à l'occasion de la création de la direction interministérielle des systèmes d'information et de communication (DISIC). Il constitue l'instance stratégique de gouvernance de la transformation du système d'information de l'Etat. Il est présidé par le secrétaire général pour la modernisation de l'action publique. Depuis la création de la DISIC, le conseil des SIC s'est réuni à quatre reprises : en juin et décembre 2011, et en avril et novembre 2012. Le conseil a été consulté sur la feuille de route 2012 de la transformation du système d'information de l'Etat puis, en avril 2012, sur le cadre stratégique commun du système d'information de l'Etat qui sera soumis à la signature du Premier ministre. Cette instance permet par ailleurs de valider, avec les secrétaires généraux des ministères, la feuille de route de transformation du système d'information de l'Etat qui constitue à la fois les plans d'actions ministérielles et interministérielles s'agissant des actions conduites par la DISIC. Le conseil ne dispose d'aucun moyen spécifique ni de budget propre. La DISIC en assure le secrétariat. En application des décisions du comité interministériel pour la modernisation de l'action publique, le conseil des systèmes d'information et de communication sera fusionné avec le comité technique des systèmes d'information et de communication.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Isabelle Le Callennec](#)

**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 34843

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

**Ministère attributaire :** Premier ministre

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [30 juillet 2013](#), page 8102

**Réponse publiée au JO le :** [22 octobre 2013](#), page 11020